

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****Jeudi 13 décembre 2012**

En la Salle polyvalente de Prazqueron, à Romanel-sur-Lausanne

**12e séance**

de la législature

2011 - 2016

---

Présidence	:	<b>M. Pierre-Alain MEYSTRE</b> , Président
Sont présents	:	53 Conseillères et Conseillers sur 60
Excusé(e)s	:	MM. CAVARETTA Salvatore FAYET Jean-Jacques NICOD Gabriel QUIBLIER Frédéric SKORY Fabio THUILLARD Jérôme
Absente non excusée	:	Mme PERRIARD Marianne
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

---

La convocation à cette dernière séance de l'année invite Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux à une visite, dès 18.30 h., des lieux rénovés de Prazqueron.

C'est donc une bonne partie des membres du Conseil qui a suivi les pas et les explications de **M. le Municipal Luigi MANCINI** dans la salle de gymnastique flambant neuve, actuellement aux bons soins des nettoyeurs. Chacun a pu constater l'efficacité des très importants travaux d'isolation et de rénovation effectués tant dans la salle que dans les vestiaires et les sanitaires. Les réfections et changements divers sont impressionnants, particulièrement la rénovation complète du sol de la salle de gymnastique qui en fait une salle digne d'accueillir jusqu'aux meilleures équipes de multiples sports.

Les divers travaux intervenus dans la salle polyvalente, qui ont déjà pu être admirés lors de la Fête du 1<sup>er</sup> août, sont tout aussi remarquables et c'est entre ces murs que se déroule notre séance dès 19.15 h.

**M. Président Pierre-Alain MEYSTRE** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au fidèle public et à la presse. Il salue également **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI**. Tout le monde est arrivé sous une neige qui tombe à gros flocons et à travers un paysage très hivernal digne d'un beau Noël blanc.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour proposé dans la convocation du 28 novembre 2012 n'appelant pas de modifications, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** considère qu'il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012

3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal No 23 / 2012 « Nouvelle Convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) La Mèbre et modification du Règlement du SDIS »
6. Préavis municipal No 24 / 2012 « Budget 2013 »
7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
8. Propositions individuelles et divers

## 1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 53 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut délibérer valablement.

## 2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'y a pas de modification. **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote.

**VOTE** : le procès-verbal est adopté à la majorité moins 2 abstentions, avec remerciements à la secrétaire.

## 3. Communications de la Municipalité (en annexe)

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

## 4. Communications du Bureau (en annexe)

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** en donne lecture.

## 5. Préavis municipal No 23 / 2012 « Nouvelle Convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) La Mèbre et modification du Règlement du SDIS »

**M. le Conseiller Michel BERTHOLET**, président-rapporteur de la Commission technique, donne lecture de son rapport. Les commissaires ratifient à l'unanimité la Convention intercommunale relative au SDIS de La Mèbre. Ils acceptent également à l'unanimité le nouveau Règlement intercommunal du SDIS et son annexe.

Avant de commencer le débat, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** propose de mener la discussion comme suit afin d'en faciliter la clarté : délibération sur le corps du préavis puis discussion sur la Convention suivie enfin de celle sur le Règlement article par article ou chapitre par chapitre s'il y a peu de

questions.

De plus, il signale qu'une petite faute s'est glissée dans les conclusions du préavis : il faut lire, au point 2 : « d'approuver le nouveau Règlement intercommunal du SDIS et son (et non pas "ses") annexe ». Il espère que cette petite correction est acceptée sans que le Conseil communal doive siéger à nouveau en janvier en raison de cette petite rectification.

## **DISCUSSION**

La parole n'est pas demandée aussi bien concernant le préavis que la Convention et le Règlement et son annexe, repris chacun chapitre par chapitre.

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

**VOTE : le préavis No 23 / 2012 est adopté à la majorité moins 1 abstention.**

**M. le Municipal Daniel CROT** remercie l'assemblée de son accord avec ce préavis qui représente beaucoup de blablas pour pas grand-chose. Ses remerciements s'adressent aussi à la Commission qui a étudié cet objet. Son souhait de voir les tarifs des interventions du SDIS de La Mèbre publiés sur le site internet de la Commune sera satisfait.

Dans un clin d'œil il annonce que si, par le plus grand des hasards, un conseiller ou une conseillère n'avait pas lu tous ces règlements et autres annexes, il en serait ici pardonné !

## **6. Préavis municipal No 24 / 2012 Budget 2013**

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** explique comment il entend procéder pour ce préavis. Nous passerons en revue d'abord les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère après dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur suivi d'une discussion dans l'assemblée.

Il invite **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, président-rapporteur de la Commission des finances, à prendre place au pupitre pour la lecture de son rapport.

### **PAGES JAUNES 1 à 14**

La Commission des finances conclut ses remarques sur ce chapitre de la manière suivante : « *Le budget 2013 a été établi avec l'objectif de présenter une marge brute d'autofinancement positive. Nous relevons que cet objectif n'a pu être atteint que par une augmentation importante des taxes (sur les déchets et pour le réseau d'égouts et d'épuration).*

*Nous relevons que la hausse des impôts (+ 7 points pour la seule année 2012), le relèvement des taxes, ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable, n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre Commune qui s'inscrit au budget 2013 à CHF 685'700.*

*La situation demeure préoccupante et nous engageons notre Municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits endémiques de notre Commune. »*

## **DISCUSSION**

La parole n'est pas demandée.

## **PAGES BLANCHES 15 à 84**

*Dans son rapport, la Commission des finances relève, en préambule de ces pages blanches, que l'impôt sur le revenu sur les personnes physiques représente le 71 % du total des impôts de notre Commune. La Municipalité estime que les recettes 2013 seront en diminution de CHF 143'300 par rapport à 2012.*

M. le rapporteur poursuit la lecture de son rapport dicastère par dicastère. La discussion est ouverte après chacun d'entre eux.

## **DISCUSSION**

### **Administration générale (pages 16 à 25)**

**M. le Conseiller Lothar HELM** remarque qu'avec l'introduction de la taxe au sac dès janvier 2013, l'Administration générale, à l'instar de tous les ménages, produit des déchets, ce qui signifie qu'elle doit aussi acquérir des sacs pour s'en débarrasser. Est-ce que le montant pour cet achat apparaît dans le budget ou est-il caché dans les "frais divers" ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que rien n'est caché ! Pour ce qui concerne les déchets, par exemple dans les poubelles sur la voie publique et ceux de la voirie, il s'agit de sacs normaux qui ne sont pas taxés. Ils seront pesés, mis bien sûr à part les sacs taxés, et payés par une petite partie de l'impôt. Le Tribunal Fédéral admet 30 % mais il devrait s'agir, selon l'expérience dans les communes, d'un taux de 3 à 6 %.

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET** se réfère au compte 190.3313 « Patrim. Adm. – amort. machines, mobilier, véhicules », au bas de la page 25, qui présente un montant de CHF 30'000. Une explication sur cet amortissement obligatoire concernant le remplacement du matériel du service informatique renvoie à la page 90 des pages bleues. Nous y découvrons qu'au 30 septembre 2012, un montant de seulement CHF 2'144.85 a été engagé sur un crédit qui a été voté de CHF 110'000. Qu'en est-il exactement ? Avons-nous déjà tout remboursé et tout acheté du matériel informatique qui a été prévu selon le préavis 56/2010 ou est-ce que nous n'avons pas encore tout acheté et que cette dépense va venir plus tard ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond que la Commune n'a pas encore renouvelé l'informatique. Les serveurs ont heureusement tenu et, espérons que ça dure encore quelques semaines. En effet, cela se fera au début 2013 et il est normal que l'amortissement prévu sur cet achat figure donc au budget 2013. Il y a eu d'autres priorités mais nous devrions aller de l'avant prochainement. Une solution est encore en suspens pour une collaboration avec Prilly qui devrait, nous souhaitons, être confirmée. Nous avons déjà dit en son temps que nous avons approché Cheseaux qui n'a pas manifesté d'intérêt pour une approche dans ce domaine.

**M. le Conseiller Lothar HELM** s'intéresse à la participation au déficit du LEB (compte 180.3517, page 25). Même s'il y a un petit retard dans la mise en service de la cadence 15 minutes qui arrivera tout de même bien en 2013, cela devrait sans doute provoquer, à son avis, une hausse du déficit car, si nous parlons du remplissage des trains au même taux qu'actuellement, chaque train est déficitaire. Comme il y aura un certain pour-cent de trains en plus pendant la journée, il ne peut pas croire que le déficit budgété de CHF 284'500.-, qui est inférieur à celui de 2012, n'augmentera pas. Est-ce que nous ne sommes pas un peu optimistes avec la somme inscrite au budget ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique que le montant porté dans ce compte dépend de la Loi cantonale sur les bassins. Quand nous parlons de bassins, il s'agit de bassins de transports. Notre Commune fait partie du bassin 5 et obtient un budget dans lequel il est dit qu'en 2013 ce déficit-là est prévu. Nous n'avons aucune maîtrise là-dessus. Tous les transports des bassins sont répertoriés et chaque bassin reçoit le budget qui le concerne. Il faut savoir que par le passé notre Commune a reçu une fois une facture qui était inférieure au budget. Dans le cas présent, ces travaux auront peut-être un impact, mais c'est assez dilué car le bassin, qui va de Cossonay jusqu'à Moudon, est assez important.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** complète en précisant que les investissements n'entrent pas dans ce

compte. Ils sont payés pour une moitié par la Confédération et pour l'autre par le Canton. Il s'agit bien là du déficit d'exploitation qui, nous espérons, sera quand même contenu.

### **Finances (pages 26 à 29)**

#### **Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)**

Pas de discussion

### **Travaux (pages 38 à 47)**

**M. le Conseiller Pierre PACHE** constate, au compte 420.3185 "Honoraires et frais d'expertise", page 39, que la somme de CHF 50'000.- représente une part importante par rapport au montant des traitements du personnel de CHF 206'700.- (compte 410.3011 à la même page). Il serait peut-être intéressant d'engager quelqu'un ou éventuellement d'augmenter le temps de travail pour éviter autant de frais d'expertise à ce niveau-là ? Pouvons-nous avoir une explication ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond qu'il s'agit d'honoraires pour certains travaux que la Municipalité avait prévu de donner à son collaborateur technique employé à temps partiel (60 %) et qui, entretemps, a donné son congé car il désirait travailler à plein temps. Le travail pressenti durant les 40 % restants était notamment le contrôle des chantiers qui a dû être confié à des bureaux spécialisés. Il en est de même pour certains autres travaux dans le domaine des bâtiments que cette personne aurait dû aussi effectuer.

M. le Syndic déclare encore que la Municipalité n'a pas voulu revenir cette année avec la même idée que l'année dernière ce qui explique ce poste d'honoraires. Il souligne surtout que pour 2012 le montant des salaires avait été rabaissé mais que celui des honoraires n'avait pas été touché. Comme l'an passé, il relève que le contrôle des chantiers est une tâche qui est exigée par le Canton et que les honoraires concernés pourraient même être supérieurs à ceux projetés.

### **Instruction publique et cultes (pages 48 à 59)**

Même si c'est devenu obligatoire, **Mme la Conseillère Brigitte FAYET** approuve et soutient grandement la création d'un réfectoire dans notre village (comptes du chapitre 515, page 55). Elle demande où il se trouvera et pour qui il est prévu ?

**Mme la Municipale Christine CANU** informe que l'étude relative à la création d'un réfectoire en est à ses débuts et qu'un sondage est en cours auprès des parents des enfants de la garderie et des écoles primaires qui se montrent d'ores et déjà très intéressés. Avec la nouvelle possibilité de placer les petits à la garderie dès 7.00 h. jusqu'à 18.30 h., avec le repas de midi et la sieste, les parents s'inquiètent de savoir comment ils vont faire lorsque leurs enfants vont entrer à l'école infantine. L'endroit n'est pas encore défini, le choix se fera en fonction du nombre d'enfants. Mme la Municipale travaille sur le sujet en collaboration avec M. le Municipal Daniel CROT et M. le Conseiller Simon LOB qui participe aussi à cette étude.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** évoque le compte 560.3185 "Honoraires et frais d'expertise", page 57, sous la rubrique "Service médical et dentaire". Elle observe qu'il passe de CHF 1'800.- dans le budget 2012 à CHF 4'500.- en 2013 alors que le compte affiche une somme de CHF 367.60 en 2011. Malgré une remarque qui explique que le mandat du médecin a été confié à un nouveau cabinet, elle trouve cette augmentation vraiment élevée, d'autant plus que les tarifs des médecins sont fixés par le Canton.

**M. le Municipal Daniel CROT** explique que durant ces dernières années, le médecin scolaire affecté à notre Commune s'est très peu occupé de la mission qui lui était confiée. En accord avec lui, il a été décidé de mettre fin à son mandat et de changer de médecin. Son remplaçant va dès lors s'occuper activement des visites demandées qui sont du reste obligatoires.

**Police (pages 60 à 67)**

**Sécurité sociale (pages 68 à 71)**

**Services Industriels (pages 72 à 77)**

Pas de discussion

## **PAGES BLEUES 85 à 94 – TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 2013**

Pour rappel, ces pages ne donnent pas lieu à un vote mais sont là à titre d'information. Tous les investissements se verront acceptés ou refusés par voie de préavis.

### **DISCUSSION**

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET** s'enquiert des investissements qui sont prévus au chemin de la Sauge : « Je rappelle que cette année 2012 était le délai pour que la participation financière demandée aux propriétaires du plan de quartier « en Rebaternel » soit utilisée par notre Commune dans le cadre des travaux prévus par la convention. Or, les travaux ne sont pas encore commencés et j'aimerais savoir comment la Commune va agir pour informer les propriétaires et utiliser la participation mentionnée. Je trouve qu'il faudrait que la Municipalité renseigne et prenne des décisions concrètes pour réaliser ce chemin de la Sauge ».

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** approuve tout à fait la dernière phrase prononcée. Il faut effectivement faire quelque chose. Toutefois, cela sous-entend que rien n'a été fait jusqu'à aujourd'hui et il y a lieu de rectifier cette impression puisque depuis des années la Municipalité est en contact avec le Conseil d'Etat et que déjà du temps de M. le Municipal Baudet et d'autres personnes, elle s'est rendue auprès de M. Marthaler pour la Sauge qui est donc un sujet bien connu. Il relève qu'il y a déjà eu aussi des investissements faits pour des études, etc. De plus, la Municipalité, avec son avocat et d'autres personnes intéressées, sont actuellement en discussion et des informations seront bien entendu données en temps voulu. Ce n'est pas possible de le faire ce soir car certains dossiers relevant de la sphère privée demandent une certaine discrétion.

C'est au tour de **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** de s'exprimer : « Sans parler des 80 millions d'ici 2017, si j'ai bien compris pour cette année prochaine, si nous votons tous les préavis qui nous seront présentés en 2013, c'est 8 millions d'investissements qui vont venir avec un emprunt de seulement 4 millions. Comment vont être financés les 4 autres millions ? »

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique que les investissements sont d'abord des idées. Après, il faut les concrétiser et, parfois, la concrétisation de ces idées prévues en 2013 peut être reportée en 2014. Il faut s'attacher d'abord à donner certaines priorités. La Commission des finances a du reste beaucoup mis l'accent sur ces priorités, celles qui sont nécessaires au fonctionnement de la Commune et celles qui le sont un peu moins. C'est un travail que doit faire la Municipalité. Les investissements présentés dans ces pages bleues sont souvent supérieurs et ne sont pas forcément votés. Ils sont plutôt un catalogue et, dans le courant de l'année, nous pourrions décider de reporter tel ou tel investissement. C'est notre façon de réagir par rapport à nos investissements et à nos emprunts.

**M. le Conseiller François MORIER** demande comment cela se passe lorsqu'un préavis est voté en 2009, en l'occurrence le changement du câble du chemin de la Covatannaz, et que 3 ans plus tard nous n'avons pas encore commencé à dépenser quoique ce soit ? Est-ce que nous pouvons comprendre que le montant voté à ce moment-là est toujours d'actualité ou est-ce qu'il devra être remis à jour ? Est-ce que nous pouvons nous attendre à une augmentation de prix après 3 ans ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond : « Bien sûr, nous demandons au Conseil de voter des préavis mais une fois que les crédits sont acceptés, il n'y a pas une durée limite pour les employer. Si on n'utilise

pas un crédit durant 3 ans, nous pouvons nous attendre que pour les mêmes travaux il y ait une augmentation de prix. Le très bon exemple cité de la Covatannaz est le reflet de ce qui peut se passer, c'est-à-dire qu'il n'y a pas que le câble à remplacer, mais l'état de la chaussée doit aussi être revu et d'autres travaux pourraient venir s'ajouter. Il peut donc arriver qu'un préavis soit voté et que d'autres travaux surviennent. Un préavis n'a pas de vie. C'est au bon vouloir de la Municipalité, selon les circonstances, de le clore ou même de ne pas le dépenser ».

## **PAGE ROSE 95 – MOUVEMENT SUPPUTÉ DES EMPRUNTS À LONG TERME**

La parole n'est pas demandée

*Le rapport de la Commission des finances se conclut comme suit : « Selon notre opinion et sur la base des chiffres à notre disposition, la capacité de notre Commune ne permettra pas de financer tous les investissements de renouvellement et de développements prévus. La Municipalité devra faire des choix, fixer des priorités et rechercher d'autres sources de financement.*

*Dans ce cadre et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme "prioritaires" et dans les limites du plafond d'endettement autorisé. »*

## **DISCUSSION GENERALE**

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET**, pas spécialiste des finances contrairement à la plupart des membres de la Commission des finances, se pose des questions et craint que notre Commune se retrouve dans l'état où s'est retrouvée la commune de Prilly lorsqu'il s'est agi de répartir ce que coûtaient les bâtiments scolaires. Elle avait amorti et amorti mais, ce n'était que des amortissements comptables. Lorsque ceux-ci ont été répartis entre toutes les communes, elle s'est retrouvée avec des bâtiments qui valaient CHF 1.-, au nom de toutes les autres communes, mais elle avait des dettes.

Pour notre Commune, nous voyons qu'il y a plus de CHF 900'000.- d'amortissements en 2013, mais cela n'a l'air d'être « que du comptable ». Où va cet argent, comment allons-nous gérer toutes les propriétés et tous les investissements de la Commune qui seront « amortis » mais que nous allons nous retrouver avec toutes ces dettes qui n'auront pas du tout été amorties financièrement ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** incite à la lecture des procès-verbaux des années passées. Plus concrètement, il répond à la réflexion tout à fait exacte de la Commission des finances. La Municipalité n'a jamais caché que nous allions un peu dans le mur, nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls. Toutes les communes du Nord lausannois sont en train de se concerter et veulent demander un rendez-vous au Conseil d'Etat. Elles désirent lui parler de leur situation financière et lui faire savoir que s'il veut les voir se développer, il doit reconsidérer les financements des infrastructures, notamment que la part du Canton soit augmentée sans quoi elles n'arriveront pas à investir tout l'argent qu'elles doivent investir. Nous avons pu lire dans la presse que les communes se fâchent et, parmi les pistes proposées, demandent, entre autres, que la tendance soit inversée concernant le paiement de la facture sociale qui, au lieu d'augmenter, devra diminuer. Il en est de même pour les soins à domicile qui ont aussi pris l'ascenseur.

M. le Syndic parle de la situation de Cheseaux qui n'est pas plus enviable que la nôtre, ainsi que celle du Mont-sur-Lausanne qui, malgré un point d'impôt à 45, ne s'en sort pas mieux et a, notamment, des soucis relativement à la construction d'un collège.

Il relève encore que l'on sait déjà que pour cette année le Canton n'aura plus de dettes, ce qui est une très bonne chose mais, dans l'intervalle, celles des communes se sont maintenues aux mêmes niveaux. Ce sont donc bien les communes qui ont permis d'améliorer les finances cantonales.

Quant à la question de savoir s'il faut rembourser les dettes, il n'y a qu'une réponse qui est une autre interrogation : « S'il faut emprunter pour rembourser, il faut m'expliquer comment faire ? ». Il n'est donc pas question d'emprunter pour rembourser ! C'est toutefois une préoccupation constante de la Municipalité qui s'inquiète de la situation et s'occupe à trouver des solutions à long terme.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** s'exprime au nom du groupe libéral-radical : « Le groupe s'est réuni pour étudier et parler de ce budget. Je ne dirais pas que nous sommes inquiets. L'année passée, nous n'étions pas contents et le Conseil non plus parce que, malgré l'augmentation des points d'impôt, la Commune présentait une marge d'autofinancement négative. En 2012, il s'agissait de la nouvelle péréquation, nous étions énervés et, lorsque nous aurons les comptes 2012, nous verrons que nous avons raison d'être énervés ! Donc, quand ça ne va pas, nous le disons mais, quand ça va mieux, nous le disons aussi. Cette année la Municipalité a fait un bon budget qui permet à l'exploitation de tourner. Le groupe reste très attentif, se réjouit de voir les préavis qui seront présentés en 2013 et ne votera que ceux qui seront absolument nécessaires. Nous verrons ensuite le budget 2014 qui sera aussi extrêmement important ».

**M. le Conseiller Thierry HENRY** demande si la Municipalité sait aujourd'hui quel est le pourcentage dans les entreprises qui paient des impôts sur notre Commune ? Sait-on combien d'entreprises participent au paiement d'impôts, puisque l'on nous dit qu'au niveau des personnes physiques 30 % paient 70 % ? Ce qui serait intéressant, c'est de savoir par exemple si ce sont 3, 5 ou 10 entreprises qui font 60, 70 ou 80 % des recettes des personnes morales. Dans l'affirmative, est-ce que la Municipalité a pu contacter ces entreprises pour savoir quelles sont leurs projections en 2013 ? Cette réponse est bien sûr liée à la précédente car, s'il y a 30 entreprises, ce n'est pas intéressant d'aller les trouver. Par contre, s'il y en a 4 ou 5 qui représentent 70 ou 80 %, cela peut être très intéressant.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond qu'il y a 89 entreprises à Romanel, de la plus petite à la plus grande. 66 % d'entre elles paient un total d'à peu près CHF 10'000.- d'impôt. Le reste, soit 34 %, paie le solde, soit environ CHF 590'000.-. La Municipalité a reçu plusieurs entreprises il y a 2 ou 3 mois, de manière informelle. Elle les reçoit également si elles en font la demande mais ne va pas chez elles de manière spécifique.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** ne partage pas ce point de vue. Sa préoccupation, dans le cadre des finances communales, c'est de savoir, lorsque nous avons des gros contributeurs, quel est leur état de santé, s'ils vont plutôt bien ou au contraire entrevoient quelques problèmes, cela influence aussi le budget de la Commune. Ceci bien sûr si elles acceptent de communiquer puisqu'elles n'en ont pas l'obligation.

Il sait que dans d'autres communes, où il y a de gros contributeurs, elles s'enquièrent de leur situation pour faire leur budget. Ce n'est pas tout à fait le cas de Romanel mais, comme nous savons que le futur de notre village passe aussi par la perception des personnes morales, il lui semble que c'est une démarche importante.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** tient absolument à préciser que personne n'a accès aux chiffres payés aussi bien par les personnes morales que par les personnes physiques à part la boursière, le Syndic et le Municipal des finances lorsqu'il n'est pas syndic. Les règles sont très strictes en la matière, les ordres reçus du département de M. Broulis sont extrêmement précis. Par contre, il est vrai que, dans le cadre de réunions informelles, la Municipalité prend le pouls afin de savoir comment ça va. Elle a eu l'occasion de le faire récemment où, lors de la visite du Conseil d'Etat, elle a pu échanger quelques propos mais il n'est pas question de le faire de manière systématique.

M. le Syndic déclare encore qu'il est préférable d'établir des zones cadres, de légaliser des terrains et d'offrir des conditions attrayantes afin d'attirer des entreprises de qualité. Il ajoute qu'il ne connaît aucune commune qui pratique selon la proposition de M. le Conseiller Henry.

Plus personne ne désirant s'exprimer **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** redonne la parole à **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, pour la lecture des conclusions :

La Commission des finances considère que le budget est conforme aux réalités économiques connues et demande, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le budget ordinaire de la Commune pour 2013 présentant un excédent de charges de **CHF 685'700.-**.

Puis il est passé au vote à la demande de **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE**.

**VOTE : le préavis municipal No 24/2012 est accepté à une très large majorité avec 1 abstention.**



**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie le Conseil de son vote. La Municipalité va tout faire pour éviter de dépenser inutilement. Elle espère que les tractations avec l'Etat puissent donner un petit bol d'air aux communes

## 7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Rien à signaler.

## 8. Propositions individuelles et divers

**M. le Municipal Luigi MANCINI** informe au sujet des illuminations de Noël. Comme chacun l'a certainement constaté, les éclairages du collège du Rosset et du Temple ne sont pas en fonction car ils n'ont pas pu être réalisés. La Municipalité est dans l'obligation de respecter les délais relatifs à la possibilité de référendum suite à l'acceptation d'un préavis. Ce délai écoulé, les commandes ont été immédiatement passées. Auparavant, il a été envisagé de réserver le matériel avant la présentation du préavis, mais il fallait payer un acompte, condition que la Municipalité ne pouvait pas accepter car elle n'a pas le droit d'investir des fonds avant que le Conseil communal ait exprimé sa volonté.

Par conséquent, le délai de livraison du matériel pour ces deux bâtiments n'a pas pu être respecté et il ne sera malheureusement livré que la semaine prochaine. Ce sera trop tard, d'autant plus que l'électricien ne peut pas garantir les travaux d'installation pour cette date.

La Municipalité regrette vivement ce contretemps mais se réjouit que toutes les autres installations prévues selon le préavis aient été aménagées et fonctionnent à satisfaction.

M. le Municipal remarque que certaines personnes portent leur manteau dans la salle ce soir. Il explique que cette salle a un système autorégulant et automatique qui prend la chaleur que dégage l'être humain et, par rapport au volume, cette sensation de froid est tout à fait normale. Il aurait fallu fermer une paroi mais comme les parois ne fonctionnent malencontreusement pas, cela n'a pas été possible ! Il présente ses excuses pour ce désagrément.

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET** tient à remercier M. le Municipal Mancini de la visite à laquelle ont pu participer les membres du Conseil avant la séance de ce soir. Concernant l'information sur les parois intermédiaires qui ne fonctionnent plus, elle aimerait savoir quand elles seront réparées car le Chœur mixte l'Hirondelle en aura besoin lors de ses concerts et présentations théâtrales au début avril 2013.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond que lorsque les travaux de transformation ont été décidés, il aurait été possible de changer toutes les boiseries, d'autant plus que l'on savait que ces parois datent du début de la salle. Toutefois, c'est comme toujours une question de coûts qui entraine en considération. Comme il a été annoncé, s'il reste de l'argent sur le préavis à la fin des travaux, il est envisageable que l'on puisse remplacer ces parois parce qu'elles sont inutilisables. Dans cette optique, il y a 3 devis qui varient entre CHF 90'000.- et CHF 150'000.-. Une décision sera prise au niveau de la Municipalité et cela fera partie, comme déjà présenté dans le cadre du budget, de l'entretien des bâtiments. Pour l'instant il est impossible de dire si ces parois seront utilisables au mois d'avril. Une information sera donnée lors de la première séance du Conseil en 2013.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** demande, au sujet de la nouvelle gestion des déchets qui va intervenir tout soudain, s'il est prévu de diffuser une information à l'intention de la population, notamment au niveau de la déchetterie et de ses horaires d'ouverture qui, selon Romanel-Info ne sera ouverte que dès mars 2013, alors que les nouvelles mesures entreront en vigueur en janvier 2013. Surtout, qu'en sera-t-il aussi des écopoints ? Y aura-t-il des containers à plastic, alu et compost dans les différents écopoints de la Commune ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond qu'à la lecture attentive du budget nous constatons que des

containers sont prévus dans les écopoints, ainsi qu'un salaire destiné à une personne qui sera sur place à la déchetterie pour aider au tri des déchets. Il y a aussi un montant pour l'aménagement de la déchetterie. Il est clair que la population recevra des documents en temps utiles. Maintenant que la Municipalité a les crédits nécessaires, elle va immédiatement établir la directive qui répondra à toutes les questions que se posent les citoyens, entre autres concernant les Pampers et les déchets compostables. A cet égard, il informe sur une consigne du SESA, qui respecte une directive fédérale, qui n'autorise pas le dépôt d'aliments cuits dans le compost. Seuls les déchets crus peuvent y être déposés.

Il indique encore que les containers à compost placés dans les écopoints seront récoltés vraisemblablement une fois par semaine en hiver et deux fois en été à cause des odeurs.

Pour la déchetterie, elle est effectivement prévue au 1<sup>er</sup> mars ce qui permettra à la Municipalité de préparer son aménagement qui sera probablement provisoire car, selon l'exemple de Cheseaux ou Echallens, il serait bien d'avoir une déchetterie couverte, ce que ne nous permet pas le terrain actuel puisqu'il y a les lignes à haute tension qui n'autorisent pas l'emploi de personnel au-dessous. Ceci concerne l'avenir et prendra un peu de temps mais, le 1<sup>er</sup> mars prochain, nous aurons une déchetterie avec quelqu'un qui sera présent pour surtout aider la population mais aussi surveiller. Nous avons constaté, tous les lundis, qu'il y a un monstre boulot pour mettre tout en ordre. Les personnes viennent durant le week-end et mettent de tout n'importe où. Il y en a qui n'ont pas la clé et posent tout devant la porte ; il y a même eu des pneus. La caméra n'est pas forcément utile puisqu'il y a des gens qui viennent la nuit et qu'il faudrait qu'elle soit à infrarouge.

La Municipalité s'occupe de tout ça activement. Les choses ont dû se faire rapidement mais nous pouvons être rassurés car un document sera établi qui exposera aux citoyens les nouvelles exigences. Il est aussi recommandé d'aller sur le site [www.vaud-taxeausac.ch](http://www.vaud-taxeausac.ch) où tout est très clairement expliqué, ce qui est incinérable, ce qui est récupérable, etc.

**Mme la Conseillère Astrid PINGOUD** prend l'exemple, pour l'élimination des Pampers, des petits sacs utilisés pour les crottes de chiens et demande s'il ne serait pas possible d'avoir le même style de petits cornets pour les familles et les accueillantes en milieu familial, afin de mettre directement les couches dans le container ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** fait observer qu'il n'y a pas que des sacs de 35 litres mais aussi de 17 litres qui s'avèrent tout à fait adéquats pour les Pampers.

**Mme la Conseillère Astrid PINGOUD** n'est pas du tout convaincue et insiste sur cette possibilité de cornets expressément destinés aux couches comme ceux pour les chiens.

**M. le Municipal Denis FAVRE** explique que le choix officiel a été fait de sacs payants de 35 et 17 litres mais que rien n'empêche d'avoir d'autres sachets plus petits pour les Pampers qui seront après déposés dans un sac autorisé.

**M. le Conseiller Christophe GUENAT** a pu voir avancer le chantier de Vernand à grands pas. Maintenant tout est presque prêt et il a constaté qu'il y a un magnifique quai et un très grand abri qui semble être 30 à 40 % plus grand que celui de Romanel qui pourtant accueille un nombre plus important de voyageurs. Est-ce qu'il y a un projet de l'agrandir ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** est tout à fait d'accord avec cette observation. Il s'est fait la même réflexion sans avoir toutefois mesurer ! L'abri de Romanel a déjà été agrandi mais il ne sait pas s'il y a autre chose de prévu. Il va se renseigner et informera lors d'une prochaine séance.

Se référant à la remarque sur les lignes à haute tension et à l'impossibilité de la présence de personnes au-dessous, **M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** a eu l'occasion, en sa qualité de charpentier, de travailler à des constructions placées sous des lignes à haute tension. Il s'agit d'une conception spéciale avec des couches particulières et il a eu le droit de réaliser ces maisons individuelles. Comment se fait-il que la déchetterie ne serait pas réalisable à cet endroit, sur un terrain en quelque sorte « perdu » ? La législation a-t-elle changé ? N'y aurait-il pas une possibilité d'avoir une dérogation avec une conception spéciale pour ce genre d'installation à cet emplacement où il n'y a par ailleurs personne qui y vit et qui n'est pas très sollicitée ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que c'est la loi qui règle ce problème des lignes à haute tension et leurs rayonnements. Cela dépend de la tension qui est transportée. Pour ce qui concerne notre Commune, les normes établies interdisent des constructions et la présence de personnes à moins de 30 m. de chaque côté durant tant d'heures par jour.

La loi a encore changé et M. le Municipal fait remarquer que chez nous elle est particulièrement dure alors qu'elle est beaucoup plus flexible dans d'autres pays.

**M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** exprime son étonnement car il a l'exemple de En Budron C au Mont-sur-Lausanne où des gens travaillent toute l'année sous les lignes à haute tension qui traversent le secteur de part en part. Est-ce que c'est parce que la ligne là-bas n'a pas la même tension que dans notre village ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** cite à son tour l'exemple de Villeneuve où toute une zone de commerces a été installée sous des lignes à haute tension et explique que cela a été légalisé alors qu'il y avait encore l'ancienne loi. Certaines communes ont fait légaliser des terrains avec des plans de quartier encore sous le régime de l'ancienne loi ce qui leur permet de finaliser ces projets, mais pour nous ce n'est pas le cas et nous sommes soumis à la nouvelle loi.

**M. le Conseiller Henri PISANI** remercie de faire paraître sur le site de la Commune le calendrier des prochaines séances du Conseil. Par contre, il pense que ce serait un plus pour les citoyens d'y faire figurer les titres des préavis qui seront susceptibles d'être présentés à ces dates, même si, pour diverses raisons, ils pourraient être reportés. Cela apparaissait précédemment mais plus maintenant.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** informe qu'effectivement ces indications ont disparu car la Municipalité a été réprimandée à maintes reprises parce que ces indications n'étaient pas respectées. « Nous pouvons le faire mais c'est vraiment à titre indicatif et il ne faut pas nous agresser si nous faisons des changements. Déjà pour la prochaine séance il y aura une modification car le Service des routes n'est pas prêt. Nous allons faire un essai mais s'il y a trop de réclamations nous le retirerons ! ».

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** adresse quelques mots à l'assemblée :

« Avant de clore et surtout avant de vous inviter à la partie plus récréative de la soirée, je souhaite vous présenter mes meilleurs vœux pour 2013. A vous bien entendu, mais aussi à vos familles et proches. J'ai apprécié le bon état d'esprit qui règne dans notre Conseil et espère que nous puissions continuer à travailler efficacement pour le bien de la Commune en 2013.

Nous nous retrouverons le jeudi 14 février, date en principe dédiée à d'autres festivités, pour notre prochaine séance du Conseil. Bonne fin de soirée, bonnes Fêtes. »

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** s'associe aux vœux du Président. Il remercie les membres du Conseil de leur collaboration et leur souhaite bon appétit.

La séance est levée à 21.15 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE

## Annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012

### Communications de la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

Je serai le plus bref possible, repas oblige.

J'imagine que vous avez pris plaisir et intérêt à visiter les locaux transformés ici à Prazqueron et vous signale d'ores et déjà que l'inauguration officielle de ces travaux, avec des portes ouvertes à l'intention de l'ensemble de la population, aura lieu le samedi 9 mars 2013.

Tout d'abord, je vous signale que :

- La Municipalité a accepté la proposition de l'Etat-Major du SDIS de la Mèbre de nommer, pour Romanel, le Lieutenant Lionel Marti, premier-lieutenant. Félicitations.
- Monsieur Prix à Berne nous a donné son accord – il n'a pas trouvé d'indice d'abus de prix, aussi bien pour :
  - les taxes sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets que
  - les taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux (EC/EU).

Auparavant, les deux règlements communaux adoptés par votre Conseil en séance du 11 octobre dernier ont obtenu l'aval des services cantonaux concernés et n'ont pas fait l'objet d'un référendum. Ils peuvent ainsi entrer en vigueur au 1er janvier 2013.

- Au rayon des bonnes nouvelles et dans le cadre des priorités qui ont été fixées par la Municipalité, soit de mettre les bouchées doubles pour permettre la légalisation de terrains pour la construction de logements à Romanel, la Municipalité a maintenant adopté le Plan de Quartier PQ « Pré Jaquet » et décidé de le soumettre cette année encore au Service du développement territorial pour un premier examen préalable des services cantonaux.
- Dans le même registre, ledit SDT nous a informés du retour imminent du Plan partiel d'affectation (PPA) « Le Village » en janvier, ce qui devrait permettre, espérons-le, de mettre en route la suite de la procédure pour son adoption par votre Conseil, soit les séances d'information au public, la mise à l'enquête, l'examen des oppositions qui seront traitées par votre Conseil, dans le cadre de l'adoption du PPA. Nous avons bon espoir de mettre cela sous toit juste avant ou juste après les vacances d'été.
- S'agissant du Bassin de rétention « Sous Lavaux », M. Claude Kündig, du SESA, Services des eaux, sols et assainissement, a constaté, lors de la réception des travaux, que les mesures de protection des sols et la remise en état des terrains ont été réalisées de manière conforme au droit environnemental. Il a remercié la Commune pour son engagement et sa motivation en faveur des sols.
- Le Bureau de l'Etablissement de « La Chamberonne » à Cheseaux a adressé un courrier à l'ASIGOS, exprimant son souhait de sortir progressivement de cette association dès le 1er août 2013 afin d'enclasser la première volée des 9èmes HarmoS sous le régime de la

nouvelle loi scolaire, précisant que Mme la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a confirmé que la mise en œuvre de la LEO constitue une contrainte effective qui permet de justifier une dérogation aux conditions de sortie prévues par les statuts de l'ASIGOS.

Le Comité de direction de l'ASIGOS leur a répondu en date du 30 novembre dernier que la position des communes de Prilly, de Jouxens-Mézery et de Romanel-sur-Lausanne leur parviendra dans le courant du mois de janvier prochain.

- Les Municipalités des communes de Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne et celles de La Chamberonne ont adressé un courrier à la Municipalité de Prilly pour envisager la résiliation de la Convention relative au Réfectoire scolaire de St-Etienne. La Municipalité de Prilly a répondu qu'une résiliation de la convention y relative ne peut intervenir à fin 2012, vu le préavis de 6 mois prévu par dite convention. La dénonciation souhaitée devra être effectuée d'ici au 30 juin 2013, avec effet au 31 décembre 2013, sauf si un arrangement quant à la mise en place d'une nouvelle organisation de ce réfectoire dès la rentrée scolaire d'août 2013 est trouvé avant.
- Monsieur le Municipal Luigi Mancini vous donnera toute à l'heure, dans les divers et propositions individuelles, des explications en relation avec l'éclairage de fin d'année, notamment du Collège du Rosset et du Temple.
- Nous les pendulaires avons assisté aux premières loges à la course contre la montre engagée, dès mai dernier, par le LEB pour respecter le délai du 9 décembre, soit l'introduction du nouvel horaire.

Je vous lis des extraits du communiqué de presse du LEB :

*« Les nouveaux aménagements des stations de Prilly et Vernand-Camarès sont pratiquement terminés et améliorent grandement la sécurité et le confort des voyageurs. Les quais à 55 cm permettent l'accès à niveau dans les nouveaux véhicules. Ils facilitent ainsi l'embarquement / débarquement pour les voyageurs avec poussette ou vélo, ainsi que pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. La construction d'une deuxième voie à la gare d'Union-Prilly permet le croisement des trains.*

*En parallèle à ces travaux bien visibles, une autre opération de grande envergure est également menée: le renouvellement complet des installations de sécurité ferroviaires entre Lausanne et Cheseaux. Il s'agit de remplacer le système de protection actuel, datant de 1957, par un équipement de gestion du trafic (commande des signaux, aiguillages, etc.), piloté depuis Echallens.*

*Le nouveau système équipe déjà le tronçon Flon-Chauderon depuis 2000. Il est apparenté aux équipements du m2, mais certains éléments sont utilisés pour la première fois en Suisse. De ce fait, les experts mandatés par le LEB pour certifier ces installations à l'attention de l'Office fédéral des transports (OFT) exigent des tests sur le terrain complétant les garanties de sécurité très complètes de la part des fournisseurs, ainsi qu'une documentation spécifique à ces fournitures et tests. Or, le processus d'établissement et de vérification de ces documents s'avère plus complexe et plus long que prévu.*

*Comme il est hors de question de transiger avec la sécurité de l'exploitation, la compagnie a décidé de reporter la mise en service des nouvelles installations. Ceci a un impact pour les utilisateurs dans la mesure où l'introduction du nouvel horaire, qui comprendra la cadence 15 minutes entre Lausanne et Cheseaux, n'a pu pas avoir lieu le 9 décembre 2012, comme*

*prévu initialement. Il en résulte que l'horaire en vigueur actuellement sera prolongé au-delà du 9 décembre.*

*La date d'introduction du nouvel horaire sera déterminée dès que le système de gestion du trafic sera fiabilisé. Ceci pourrait être le cas à fin janvier ou début février 2013, sous réserve que la météo n'entrave pas les opérations. Une communication ad hoc sera diffusée le moment venu. »*

Le Service de la mobilité et l'Office fédéral des transports ont accepté ce report d'un ou deux mois et de ne pas devoir attendre le prochain changement d'horaires en décembre 2013.

Je peux tout de même vous préciser que le Conseil d'administration du LEB du 30 novembre a duré plus de 4 heures et que ce n'est pas de gaité de cœur qu'il a fallu se résoudre à prendre acte du report de l'introduction de la cadence 15 minutes.

Mais, comme on l'attend depuis plus de 10 ans cette cadence 15 minutes du LEB, alors on attendra encore deux ou trois mois.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

## Annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012

### Communications du Bureau du Conseil

- ❖ Le 6 novembre, le bureau s'est réuni pour préparer la séance de ce soir. Une seule commission a été nommée, celle concernant la convention « SDIS ».

Un autre sujet à l'ordre du jour de cette séance a été les absences trop fréquentes, excusées ou non, de nombreux conseillers. Il est normal et compréhensible de manquer un certain nombre de séances au cours d'une législature. Des obligations professionnelles ou privées peuvent empêcher chacun d'entre nous à manquer à ses obligations. Toutefois, nous avons estimé que manquer plus de la moitié des séances depuis le début de la législature représente la limite.

Nous avons donc décidé d'écrire à ces personnes en leur demandant de faire un effort afin d'être plus présentes à nos séances.

Nous leur avons surtout rappelé l'article l'art. 49 du règlement du Conseil « Absences, sanctions » qui dit notamment :

*« Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée lorsqu'il est régulièrement convoqué. »*

*Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale. »*

Mais, à contrario de la formule qui dit que l'on parle toujours des trains qui arrivent en retard et jamais de ceux qui sont à l'heure, je voudrais remercier celles et ceux, fidèles parmi les fidèles, qui ne manquent pratiquement jamais une séance et ceci depuis des années.

- ❖ Le 21 novembre, une délégation du bureau et du Conseil s'est rendue à l'Ecole hôtelière afin d'écouter les représentants des hautes écoles sur leur place dans la région. Pris par une autre obligation, je n'étais pas présent, mais selon les échos, il semble que les soucis de logement pour les étudiants étaient particulièrement à l'ordre du jour.
- ❖ Le 25 novembre, votations fédérale et cantonale.

Record d'abstentions (moins de 25 % de participation pour notre Commune) pour des sujets qui n'ont pas soulevé les foules.

Je vous rappelle les résultats de notre Commune :

#### Votation fédérale : 1 objet – Loi sur les épizooties

Bulletins rentrés	510
blancs	7
nuls	6
valables	497

Suffrages	OUI	439
	NON	58

Participation : 24.65 %

Votation fédérale : 1 objet – Loi sur les épizooties

Bulletins rentrés		510	
blancs		7	
nuls		6	
valables		497	
Suffrages	OUI	439	Participation : 24.65 %
	NON	58	

Votation cantonale : 1 objet – Curatelle

Bulletins rentrés		502	
blancs		9	
nuls		6	
valables		487	
Suffrages	OUI	465	Participation : 24.26 %
	NON	22	

- ❖ Le 26 novembre, visite du Préfet Monsieur Terribilini à nos autorités et à notre administration.

En ce qui concerne votre Conseil, entretien agréable entre votre secrétaire et votre président et notre préfet, après un contrôle des documents et archives. Bonne nouvelle : tout est en ordre !

Pour information, suite à la révision de la Loi sur les communes par le Grand Conseil, nous allons devoir revisiter notre règlement du Conseil. Mais... rien ne presse !

- ❖ Dernier point, un peu anecdotique, j'ai demandé à notre Municipalité d'étudier le réaménagement de la salle du Conseil et surtout la mise en place de tables afin de pouvoir travailler d'une manière plus efficace que sur les petites tablettes actuellement mises à disposition.

Il semble que pour cette année cette dépense ne soit pas prioritaire, ce que je comprends parfaitement. Toutefois, de plus en plus de Conseillers ont des moyens informatiques efficaces et il faudra revoir nos conditions de travail dans les plus brefs délais. Des communes de notre voisinage ont déjà pris le train avec envois systématiques des documents par mail et boucle wifi dans la salle.

A titre de « légère » compensation, j'ai demandé pour ce soir des tables en espérant donner des idées....

Je n'ai pas d'autre communication.